

Passage et propriété

Par **BENJAMINE**, le **12/04/2006** à **16:58**

Bonjour,

Une amie a acquis une maison avec un porche et passage qui permettait alors à la ville d'accéder à sa ppte enclavée (école).

L'acte de vente dit exactement : "Avec tous les droits appartenant au vendeur dans un passage commun avec plusieurs pptaires dont la ville de XXXX, cadastré section XX numéro XXX, Rue de XXXX, 73 centiares".

Depuis la ville a créé un autre accès pour l'école. Pour imaginer: le passage avait une forme de "I"; avec le nouvel accès, les voies ont une forme de "Y".

La ville a créé aussi un parking. Si bien qu'à tout moment les gens passent indifféremment par le nouvel accès ou par le porche de mon amie.

La ville ne l'a t'elle pas en quelque sorte expropriée. Quels sont les droits et devoirs de chacun ? A-t'elle le droit de fermer son porche ?

Qu'en pensez-vous ?

Merci